



Le 23 mars 2026

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Yamachiche est tenue à 19 h ce lundi 23 mars 2026, à l'hôtel de ville, 366 rue Sainte-Anne, conformément à la réglementation du conseil municipal et aux dispositions du Code municipal du Québec.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs : *Steeve Boulanger, maire* *Dominic Germain, conseiller*
Frédéric Debrix, conseiller *Mathieu Lévesque, conseiller*
Dany Trahan, conseiller *Éric Ferron, conseiller*

Mesdames : *Ève Boudrias-Chapleau, conseillère*
Ginette Roy, secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Nomination d'un secrétaire d'assemblée**
3. **Octroi de mandat - Direction générale par intérim**
4. **Levé de la séance extraordinaire**

MOT DE BIENVENUE

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire, Steeve Boulanger, demande l'adoption de l'ordre du jour.

088-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT adopté l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel qu'inscrit aux présentes.

Adoptée

2. Nomination secrétaire d'assemblée

089-2026 Il est proposé par Mathieu Lévesque, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE soit nommée Ginette Roy à titre de secrétaire d'assemblée.

Adopté

3. Octroi de mandat - Direction générale par intérim

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne au poste de direction générale par intérim;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Ginette Roy a été retenue;

090-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :



QUE Mme Ginette Roy soit, par les présentes, nommée au poste de direction générale, greffière-trésorière par intérim;

QU'à ce titre, Mme Ginette Roy soit autorisée à signer tout document nécessaire à l'exercice de ses fonctions afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le maire soit autorisé à signer le contrat de travail de Mme Ginette Roy, ainsi que tout autre document requis pour finaliser son embauche;

QUE Mme Ginette Roy entre en fonction au poste de directrice générale, greffière-trésorière par intérim à compter du 24 mars 2026.

Adoptée

4. Levée de la séance extraordinaire

Monsieur le maire Steeve Boulanger constate que l'ordre du jour est épuisé, la séance extraordinaire est levée à 19 h 45.

Steeve Boulanger, maire

Ginette Roy, secrétaire d'assemblée